



➔ Espace privé MSA

Créez dès maintenant **votre espace personnel** sur picardie.msa.fr pour gérer vos démarches simplement et en toute sécurité. En quelques clics depuis votre compte en ligne, vous pourrez consulter vos remboursements, effectuer vos déclarations, télécharger vos attestations, notamment **votre quotient familial** , indispensable pour bénéficier des dispositifs et aides de la MSA Picardie.

Scannez le QR Code pour accéder au tutoriel vidéo



ÉCHANGEZ AVEC LA MSA PICARDIE

• Sur notre site internet : picardie.msa.fr 🌐

Découvrez toutes les informations utiles sur notre site et connectez-vous à votre espace privé pour consulter ou nous partager vos documents, poser vos questions en ligne ou prendre rendez-vous.

• Sur l'application **Ma MSA & moi** 📱

Télécharger l'application sur mobile ou tablette pour consulter votre attestation de droit maladie et vos décomptes de remboursements, ou pour échanger avec la MSA.

• Par téléphone : **03 22 80 60 02** ☎️

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 9h à 17h.

➔ En agence 📍

Prenez rendez-vous sur votre espace privé ou par téléphone et rencontrez-nous dans l'une de nos agences :

• **Dans l'Aisne** : à Laon, Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry

• **Dans l'Oise** : à Beauvais, Grandvilliers et Compiègne

• **Dans la Somme** : à Boves, Abbeville, Montdidier et Péronne*

*France Services

➔ Sur les réseaux sociaux



LinkedIn : MSA Picardie



Facebook : @MSAPicardie



X : @MSA_Picardie



Youtube : MSA Picardie

PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

2026



INTRODUCTION

LA MSA À VOS CÔTÉS, POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

En tant que régime de protection sociale dédié aux salariés et non-salariés agricoles, le service d’Action Sanitaire et Sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a pour mission de vous offrir un soutien personnalisé, adapté à vos besoins et à vos réalités.

POURQUOI DES AIDES INDIVIDUELLES ?

Des dispositifs variés et accessibles, la MSA propose différentes aides financières, sociales ou techniques, afin de :

- Soutenir la parentalité et les jeunes,
- Accompagner les situations fragiles et l’insertion professionnelle,
- Accompagner l’accès aux soins,
- Prévenir le mal être agricole,
- Accompagner les aidants familiaux,
- Accompagner le maintien à domicile des retraités.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ :

Ces aides ne sont pas seulement des dispositifs financiers : elles s’inscrivent dans une démarche d’accompagnement par les travailleurs sociaux présents sur votre territoire.

Leur objectif ? Vous accompagnez vers les solutions les plus adaptées à votre situation, et vous guider dans vos démarches.

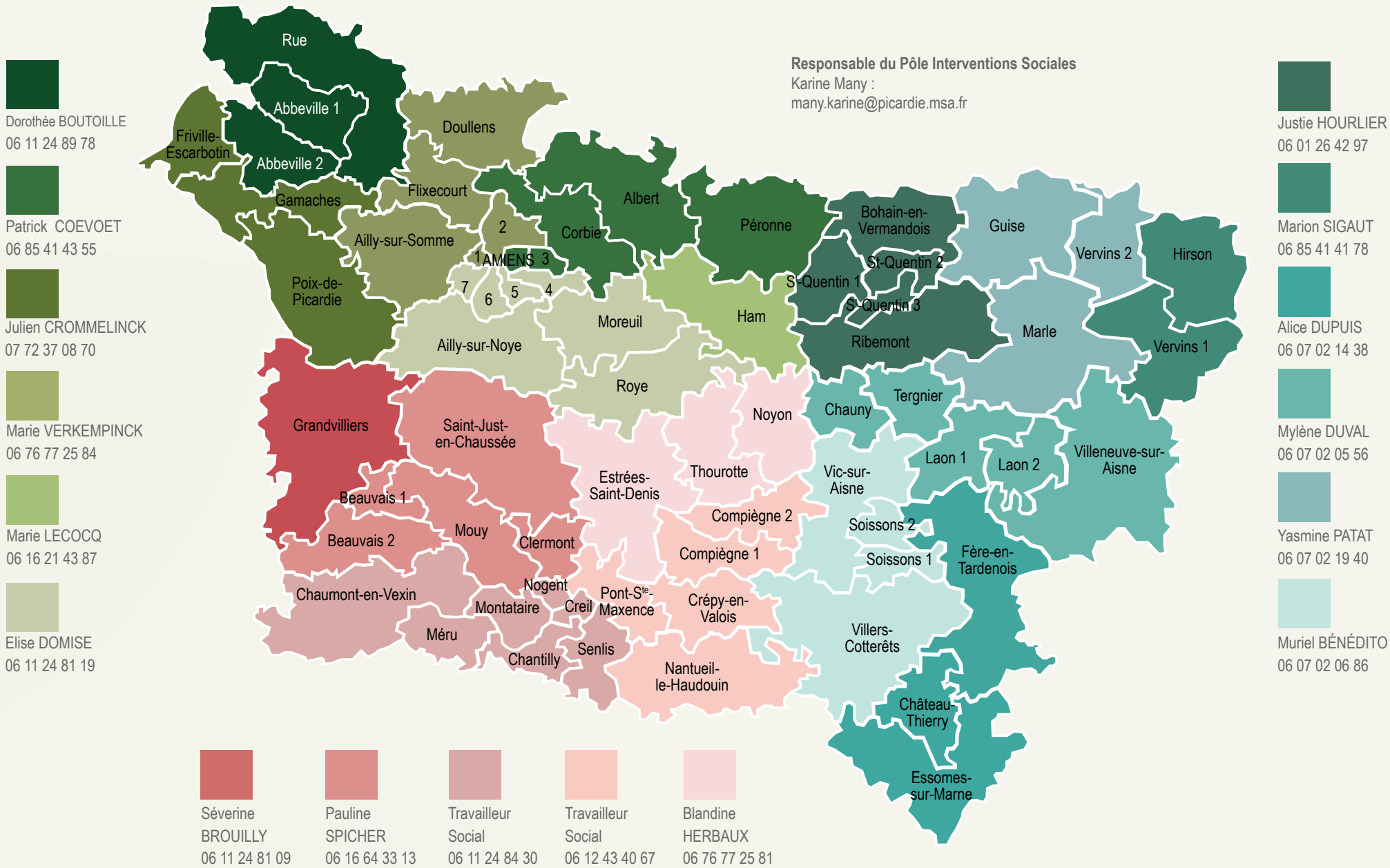
Dans ce support, découvrez également les dispositifs proposés par la MSA Picardie.

*L'ensemble de ces aides sont soumis à des conditions de ressources et des modalités d'attribution.
Contacter la MSA Picardie via votre espace privé.*

Retrouvez le mode de calcul du
Quotien Familial en scannant le QRcode



LA CARTE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET LES JEUNES



➔ Aide à la scolarité*

Cette aide contribue aux frais de scolarité des familles ayant un enfant de 18 à 20 ans dans l'enseignement secondaire, afin de favoriser la poursuite d'études.

➔ Aide aux loisirs et aux vacances*

Cette prestation facilite l'accès aux loisirs et aux vacances des familles grâce à l'attribution de chèques-vacances ANCV, dont le montant varie selon le nombre d'enfants au foyer.

➔ Aide à domicile aux familles*

cette aide contribue à financer partiellement l'intervention d'un travailleur familial, d'un auxiliaire de vie social ou d'un intervenant à domicile lors d'événements liés à :

- la périnatalité ou l'arrivée d'un enfant,
- la dynamique familiale,
- une rupture familiale,
- les situations d'inclusion sociale ou de handicap.

➔ Aide à la naissance*

Cette aide est versée directement à l'allocataire dans les 3 mois suivant l'arrivée d'un premier enfant afin de faciliter les dépenses liées à la naissance.

* Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.



LE SAVIEZ-VOUS ?



Service d'aide à domicile Famille

La MSA est conventionnée avec des services d'aide à domicile pour accompagner temporairement ses allocataires en cas d'évolution de leur parcours de vie (grossesse, naissance, adoption, répit parental pour les parents porteur de handicap, reprise d'emploi, séparation, problèmes de santé, hospitalisation, déménagement, etc.).

En savoir plus



Appels à projets Jeunes

Acteur engagé dans les territoires ruraux, la MSA porte une attention particulière aux jeunes de 11 à 22 ans. Grâce à son appel à projets, elle les accompagne dans la mise en œuvre de leurs actions et encourage leur engagement et leur participation dans l'animation des territoires ruraux.

En savoir plus



My Colo

Chaque année, la MSA Picardie propose My colo', une colonie de vacances de 15 jours au centre AVMA à Cabourg pour les 6-15 ans. Pour cela, vous pouvez également régler une partie du séjour avec vos chèques-vacances ANCV.

En savoir plus





ACCOMPAGNER LES SITUATIONS FRAGILES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

➔ Aide à la Formation aux métiers de l'animation (Jeunes)*

Cette prestation permet de contribuer partiellement au financement du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) d'un jeune allocataire MSA ou dont les parents sont allocataires.

➔ Aides financières*

Cette prestation vise à accompagner les personnes ou les familles confrontées à des difficultés financières ponctuelles, en proposant un accompagnement social global, personnalisé et adapté à leur situation.

➔ Chèques alimentaires*

Les chèques alimentaires sont une aide ponctuelle destinée à répondre aux besoins alimentaires essentiels, dans le cadre d'un accompagnement social global et personnalisé.

➔ Prime d'installation Assistante maternelle*

Cette prime permet de faciliter l'acquisition d'équipement en matériel de puériculture et de sécurité, nécessaire à l'exercice de la profession.

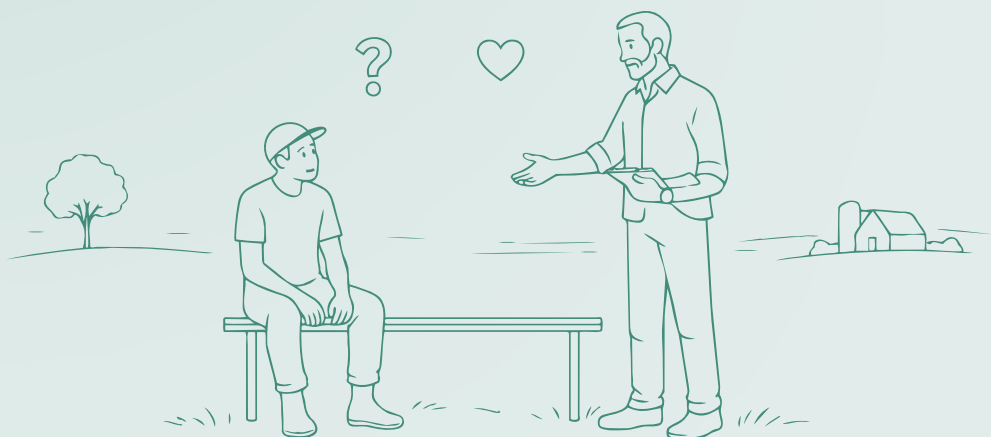
* Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.

➔ Aide d'urgence aléas climatiques ou crises agricoles*

Cette prestation permet d'aider à faire face aux besoins de première nécessité en cas de situations d'aléas climatiques exceptionnels ou de crises agricoles.

➔ Aide au départ d'urgence Lutte contre les violences conjugale*

C'est une aide financière qui permet un départ d'urgence aux personnes victimes de violences conjugales.



*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Victime de violences conjugales

Quelle que soit la violence subie, récente ou ancienne, ses conséquences sont importantes et varient selon chaque personne et au fil du temps. Il est essentiel de ne pas rester seule. Vous pouvez en parler à une personne de confiance, à un professionnel de santé, à un travailleur social ou à une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences, qui saura vous écouter et vous orienter.

3919

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
.GOUV.FR**

En savoir plus



L'Avenir en Soi

Face à des difficultés personnelles et professionnelles, la MSA vous accompagne pour préparer une période de changement. Cet accompagnement vous aide à valoriser vos compétences, vos expériences et vos acquis.

Cet accompagnement vous permet de faire le point sur vos réussites, vos compétences, vos connaissances et vos passions et tout ce que vous avez acquis dans vos expériences.

En savoir plus





ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX SOINS

➔ Aide à la complémentaire santé*

Cette aide prend en charge une partie du coût de la complémentaire santé pour les personnes ayant été refusées par la Complémentaire Santé Solidaire et dont les ressources se situent jusqu'à 10% au-dessus du plafond.

➔ Aide à l'accès aux soins*

Cette aide permet de soutenir les assurés maladie dans le financement de certains frais de santé non remboursés ou remboursés partiellement (optique, dentaire, auditif, prothèse capillaire...)

➔ Dispositif d'aide à domicile aux malades d'urgence*

Cette aide contribue au financement d'un accompagnement à domicile pour les personnes dont l'état de santé ou le handicap affecte l'autonomie, notamment après une hospitalisation ou en cas de pathologie grave.

➔ Aide aux soins palliatifs*

Cette aide permet de financer tout type de soutien humain et matériel permettant le maintien à domicile des personnes bénéficiant de soins palliatifs.

*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.

➔ **PRADO insuffisance cardiaque ou orthopédie***

Ce programme facilite et sécurise le retour à domicile après hospitalisation pour insuffisance cardiaque ou chirurgie orthopédique, en coordonnant le suivi avec les professionnels de santé et les services d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance et équipements adaptés.

➔ **Accompagnement à domicile après hospitalisation***

Ce dispositif organise et sécurise le retour à domicile des patients après hospitalisation (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, aide technique).



LE SAVIEZ-VOUS ?

➔ **Mon soutien PSY**

Le dispositif Mon Soutien Psy facilite l'accès à un accompagnement psychologique. Il s'adresse à toute personne se sentant angoissée, déprimée ou en situation de souffrance psychique légère à modérée, et lui permet de bénéficier d'un accompagnement auprès d'un psychologue partenaire, dans le cadre d'une douzaine de séances. Ne restez pas seul avec votre mal-être.

En savoir plus



➔ **100% Santé**

Le dispositif 100% Santé permet aux personnes bénéficiant d'une Complémentaire Santé Responsable ou de la Complémentaire Santé Solidaire d'accéder à un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, entièrement pris en charge.

PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



Aide au remplacement*

Cette aide partielle permet d'assurer la continuité de l'exploitation en cas d'arrêt de travail imprévu (hospitalisation, accident, maladie, etc.) grâce au recours à une embauche directe, à un service de remplacement ou à un prestataire de services agricoles.

Aide au répit*

Ce dispositif aide à prévenir l'épuisement professionnel grâce à un accompagnement social personnalisé, avec :

- **des aides individuelles** : remplacement, soutien psychologique, accompagnement administratif, coaching, ou séances de diététique et sport ;
- **des aides collectives** : séjours de répit ou en famille, accompagnement au changement et actions de remobilisation.



*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.

LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Les services de remplacement sont des structures locales gérées par des agriculteurs et employant des agents qualifiés, principalement en CDI, capables d'assurer le remplacement sur des exploitations agricoles.

De nombreuses situations peuvent nécessiter une absence, qu'elles soient prévisibles ou imprévues : maladie, accident, naissance d'un enfant, épuisement professionnel, formation, responsabilités syndicales ou électives, ou encore congés. Le service de remplacement permet alors d'assurer la continuité de l'activité.

En savoir plus



Aisne

☎ 03 23 97 54 11

✉ celine.duchenne@ma02.org

Oise

☎ 03 44 11 45 06

✉ contact@sdr60.fr

Somme

☎ 03 22 33 69 41

✉ srgea80@gmail.com

LES DISPOSITIFS

Plume

Ce dispositif fondé sur une approche pluridisciplinaire cible les personnes affectées par un cumul de difficultés économiques, professionnelles, personnelles ou sociétales.

☎ 03 22 80 60 02

✉ signalementmaletregprec@picardie.msa.fr



Horizon

La MSA Picardie a mis en place HORIZON, un dispositif spécifique d'écoute et d'accompagnement en prévention du suicide.

☎ 03 22 80 60 02

✉ cellulesignalement.grprec@picardie.msa.fr



Ma boussole Agricole

Pour mieux accompagner les exploitants et salariés agricoles, la MSA Picardie et ses partenaires ont créé le site "Ma Boussole Agricole" ; une plateforme d'orientation dédiée à celles et ceux qui traversent une période difficile.





ACCOMPAGNER LES AIDANTS

VOUS ACCOMPAGNEZ UN PROCHE EN PERTE D'AUTONOMIE, MALADE OU EN SITUATION DE HANDICAP ? ALORS VOUS ÊTES UN PROCHE AIDANT.

➔ **Aide à l'hébergement d'un aidant accompagnant***

Cette aide participe au financement de l'hébergement (maison familiale) d'un aidant suite à l'hospitalisation de l'aidé.

➔ **Aide aux aidants***

Cette prestation s'adresse à tout aidant prenant soin d'un proche à domicile, fragilisé par la maladie et/ou le handicap, en perte d'autonomie, le parent en situation d'épuisement ayant besoin de prendre du répit.

*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.



LE SAVIEZ-VOUS ?



➤ **Bulle d'air**

Bulle d'air est un service de répit à domicile proposé par la MSA Picardie. Personnalisé et adapté aux besoins des aidants, Bulle d'air vise à soulager les personnes s'occupant d'un proche dépendant (maladie, vieillissement, handicap).

En savoir plus



➤ **Échelle de l'aidant**

Le rôle d'aidant, bien que gratifiant, peut avoir des répercussions importantes sur votre santé physique, mentale et émotionnelle. Il est donc essentiel de prendre du recul et d'évaluer l'impact de ce rôle sur votre vie.

Grâce à cette échelle, vous pourrez mieux situer votre rôle d'aidant et mesurer ses effets sur votre quotidien.

En savoir plus



➤ **Instants aidants**

Vous prenez soin d'un proche ? Vous ressentez le besoin d'en parler ?

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit par téléphone et faites le point sur votre santé grâce aux Instants Aidants.

En savoir plus





ACCOMPAGNER LE MAINTIEN À DOMICILE DES RETRAITÉS

Parce que rester à domicile le plus longtemps possible est essentiel au bien-être, la MSA propose un accompagnement au maintien à domicile afin de favoriser l'autonomie et la sécurité au quotidien.

Un évaluateur se déplace au domicile de l'adhérent pour réaliser un plan d'aide personnalisé, pouvant inclure, selon les besoins, les aides suivantes :

- **Aide à domicile**
- **Portage de repas**
- **Accès à la téléassistance**
- **Adaptation du logement** - Kit prévention (aide à l'achat de petits équipements : barre d'appui, rehausseur de WC, planche de bain, etc.)
- **Maintien du lien social** (participation aux frais d'activités et de transport vers des actions collectives, etc.)
- **Soutien aux aidants** (prise en charge partielle des frais de répit à domicile)

*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.



LE SAVIEZ-VOUS ?



➤ DOM'EVAL

DOM'EVAL est spécialisé dans l'évaluation des besoins des personnes retraitées, en particulier les plus vulnérables. Des entretiens d'évaluation et de prévention sont réalisés au lieu de vie afin de favoriser le maintien à domicile et de préserver l'autonomie des bénéficiaires.

➤ Défi autonomie seniors

Défi Autonomie Seniors a pour objectif d'aider gratuitement les retraités et futurs retraités à préserver leur capital santé et à retarder la perte d'autonomie dès 55 ans, quel que soit le régime de protection sociale. Le dispositif Défi Autonomie Seniors déploie des actions collectives de prévention autour du bien vieillir et de toutes les initiatives visant à préserver l'autonomie des seniors.

En savoir plus



➤ MARPA - Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie

Les résidences autonomie labellisées MARPA offrent un habitat intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. Elles permettent aux résidents de conserver une vie sociale active et d'accéder, selon leurs besoins, à des services tels que la restauration ou la blanchisserie. Non médicalisées, les MARPA offrent la possibilité de bénéficier, comme à domicile, de services médicaux, d'aide à domicile ou de soins infirmiers, en complément de l'accompagnement assuré par le personnel permanent.

En savoir plus





PRÊTS FINANCIERS

➔ **Afin de soutenir les adhérents en situation de fragilités financières, la MSA propose des prêts à taux zéro permettant de répondre aux besoins essentiels :**

- **Prêt en cas de difficulté financière**

Aide au redressement d'une situation financière temporairement difficile.

- **Prêt pour l'achat de matériel de puériculture**

Financement d'équipements et de petites fournitures pour l'enfant.

- **Prêt pour l'accès ou le maintien dans le logement**

Prise en charge partielle des frais liés au logement : dépôt de garantie, frais de bail, ouverture de compteurs, assurance obligatoire.

- **Prêt pour l'approvisionnement en combustible**

Aide à l'achat de combustible pour le chauffage individuel : fioul, bois, pellets, charbon.

- **Prêt ménager**

Financement de matériel ou d'équipements de première nécessité.

- **Prêt mobilité**

Financement de réparations de véhicule pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

- **Prêt complémentaire à l'amélioration de l'habitat**

En complément du prêt légal, aide à la réalisation de travaux d'amélioration ou de transformation du logement principal.

- **Prêt pour l'adaptation du logement**

Aide aux retraités, propriétaires ou locataires, pour adapter leur logement principal afin de favoriser le maintien à domicile.

*Ces aides sont soumises à des conditions de ressources pour définir les modalités de prise en charge et d'attribution.

PRISE DE NOTES